



Groupe de Travail RUISSELLEMENT

26 novembre 2024 / Visio

Compte-rendu des échanges

Votre interlocuteur

Benoît PHILIBERT

Métropole de Lyon

04 78 63 46 72

bephilibert@grandlyon.com

Personnes présentes

DDT 69 : Alban Nallet

Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : Audrey Magnon (Chef de projet Eaux Pluviales)

EPTB Saône et Doubs : Rémi Carrère (Coordinateur du PAPI Val de Saône et côte viticole)

Métropole de Lyon : Benoît Philibert (Responsable du service Environnement et Risques), Claudie Briand Ponzetto et Lise Foucher (Direction Cycle de l'eau, Stratégie Eaux pluviales dont ruissellement),

SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais) : Jérémie Gauberti (Chargé de mission prévention inondation)

SAGYRC : Delphine Mollard (Chargée de missions inondations)

SMBVA : Rémi Bennahmias (Chargé de mission Risques et Ressource en Eau)

EPTB Saône Doubs : Rémi Carrère (Coordinateur PAPI "Val de Saône et côte viticole")

Animation (AMO)

Atelier Minga : Lucie Van Der Meulen

ta.conseils : Thomas Adeline

Présence : Sandrine boucher – L'agence des Ours

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

[version relue par les participants]

Rappel des objectifs de la séance du Groupe de Travail (GT)

- ▶ Introduction et tour de présence
- ▶ Actualités des membres du Groupe de Travail
- ▶ Avancées du travail
- ▶ Echanges sur le contenu des fiches et contributions
- ▶ Stratégie de travail à venir : Organisation et Perspectives



1. Introduction et tour de présence

Informations à retenir sur les participant·es :

- **Manon Perreal** sera absente jusqu'à mi mai 2025 . Benoît Philibert – Responsable du service Environnement et Risques – assure le relai sur l'animation de la Stratégie pour la Métropole de Lyon durant son absence.
- **Rémi Bennahmias** : a pris ses fonctions il y a peu au sein du Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Azergues - SMBVA et est le représentant de Pierre Gadiolet pour contribuer aux échanges.

2. Actualités des membres du Groupe de Travail

Participation à l'évènement du CEREMA sur la "Caractérisation du risque ruissellement en zone viticole sur le bassin versant de l'Arlois".

Certains membres (Jérémie, Alban et Rémi) **ont participé à un événement du CEREMA** portant sur la **caractérisation du risque ruissellement en zone viticole sur le bassin versant de l'Arlois**, avec la présentation d'une **double étude du CEREMA**.

Retours sur cet évènement :

Méthodes présentées

- Méthode CRUS¹ et Méthode EXZECO² (*note post-réunion : ce sont des méthodes sèches, c'est-à-dire sans tenir compte de pluies ou de débits*)
- Sensibilité des sols à l'érosion
- Définition des zones inondables (avec valeurs maximales et minimales)
- Données d'entrée pour d'autres études
- **Pas de modélisation hydraulique fine**, donc **précision limitée**
- Besoin d'autres modélisations topographiques, notamment via les levés laser par LIDAR³, pour obtenir des informations sur les parcelles (survol par avion pour modèle numérique de terrain)

Évolutions et limites des outils

- EXZECO **semble déjà obsolète** (maille de 5 m, ne sera plus utilisé)
- **Cartino est en cours de développement** mais pas encore déployé
- L'application sur d'autres territoires est incertaine (pour l'instant limitée à la Bourgogne-Franche-Comté)
- **Cartino nécessite un post-traitement des données** pour être exploitable
- **Tests prévus** avec des volontaires pour évaluer ses performances
- **DDT pourrait tester l'outil** avec l'implication de Jérémie et Delphine

¹ Voir CEREMA : https://www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2024/01/4_20231204_crus_telemac2d_labalme.pdf

² Voir CEREMA : www.cerema.fr/fr/actualites/modelisation-du-ruissellement-bassins-versants-methode

³ Voir CEREMA : www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/h15_25_20230622_ctt_c2d.pdf



Suites à donner

- La **DDT** va explorer la possibilité d'utiliser **Cartino** pour ses besoins.
- **Besoin d'entrer en contact avec l'équipe CEREMA**, car le lien de présentation de **WikHydro** n'est pas à jour : [Page de présentation WikHydro](#).
- L'étude menée sur le territoire a été utilisée par une **commune pour situer les bassins** et optimiser leur emplacement.
- **Financement** : possibilité de mobilisation du **FPRNM**, avec une interprétation plus appliquée des critères.
- **Compte-rendu du CEREMA** : inclut un **cas testé** et des éléments sur le financement.
- **Tableau de synthèse des règles de financement** à récupérer/analyser.
- L'étude sera **portée à connaissance** par la **DREAL Bourgogne-Franche-Comté**.
- **Métropole de Lyon** : une étude existante sur le **risque de ruissellement** pourrait être mobilisée.

Échanges autour des pratiques d'études et des bonnes pratiques

Méthodes et outils utilisés

- **Méthode IRIP** : Identification des zones d'écoulement préférentielles sans prise en compte des précipitations et des débits.
- **Cartino** : Transforme ces données en aléas pour une meilleure connaissance du risque.
- **BE Prolog** : Réalisation d'études similaires.
- **Infoworks ICM** (outil développé par INNOVYZ) : Utilisé pour l'établissement du zonage du risque ruissellement sur le territoire de la Métropole.
- **TUFLOW2D** : Utilisé par un prestataire de Villefranche en Beaujolais Saône pour la modélisation 2D du ruissellement – Suivi par Audrey Magnon

PEP : Déclinaison du PEP Prologue avec une approche Full 2D Suivi par Delphine Mollard pour le SAGYRC

Enjeux et questionnements

- **Délimitation des études** :
 - Yzeron : manque d'informations hors Métropole.
 - Surface et coût : étude sur tout le bassin versant de l'Yzeron avec un objectif d'extension à d'autres aménagements.
 - Études en cours sur le SAGYRC (marché signé) : retour d'expérience attendu.
 - Une étude approfondie sur le territoire coûterait environ **200 000 €** (Jérémy), mais ces approches lourdes doivent être réservées aux études d'envergure.
- **Pertinence d'une modélisation lourde** :
 - Nécessité d'une analyse préalable pour cibler les zones sensibles et cartographier les risques.
 - Approche progressive : mobiliser les outils numériques pour affiner l'analyse et se concentrer sur l'échange avec les communes.
 - Importance de détecter les secteurs où il n'y a pas d'enjeux humains avant toute planification de nouvelles constructions.

Approches stratégiques et décisions

Coordination avec les collectivités

- **Schéma directeur pluvial** :
 - Audrey : relance de la modélisation 2D (événements centennaux et trentennaux).



- Regroupement des communes pour recenser les dysfonctionnements et la sensibilité au ruissellement.
- Cas concrets observés : présence de pompes dans certains jardins systématiquement inondés.
- **Différence entre études de ruissellement et études d'eau pluviale :**
 - L'étude sur l'eau pluviale est plus large et intègre une modélisation détaillée.
 - Définit les compétences et responsabilités des acteurs.

Gouvernance et compétences

- **Compétence sur le ruissellement :**
 - Métropole de Lyon : en cours de rédaction d'une stratégie ruissellement.
 - Approche ciblée sur les secteurs à enjeux plutôt qu'une analyse exhaustive, pour optimiser les coûts.
 - Guide national en cours sur la cartographie du ruissellement (prévu pour 2025).
- **Répartition des responsabilités :**
 - Mission partagée entre plusieurs acteurs :
 - **Propriétaires.**
 - **Communes** (sécurité des biens et des personnes).
 - **Métropole** (compétence eau pluviale).
 - Recours à un accompagnement juridique pour clarifier les rôles et prises de décision.

Positionnement politique

- **Volonté politique variable selon les territoires :**
 - Certaines **EPCI s'emparent du sujet** et prennent position.
 - Approche **cas par cas**, nécessitant une analyse technique et juridique préalable.
 - Les décisions finales reviennent aux élus, en fonction des enjeux identifiés.

Conclusion de ces échanges : L'accent a été mis sur la nécessité d'une analyse préalable avant toute modélisation lourde, et sur la clarification des compétences entre les différents acteurs (collectivités, propriétaires, Métropole). Une approche ciblée sur les secteurs à enjeux semble être la voie privilégiée pour optimiser les ressources disponibles.

Ressources à consulter :

Cartino : lien vers des ressources particulières

<https://orisk-bfc.fr/node/138229>

<https://orisk-bfc.fr/etude-historique-des-ruissellements>

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/outils-phase-cartographie-directive-inondation-cartino-pc>



3. Avancées du travail



A RETENIR

Modes de travail retenus

- Équilibre entre temps d'échange et temps de production
- Alternance entre présentiel et visioconférence
- Priorisation de la production de deux fiches en 2025 lors d'un séminaire en présentiel

Plan d'action

- **Début 2025** : Journée en présentiel pour produire deux fiches
- Approche thématique pour structurer les échanges
- Préparation d'une présentation en amont, analyse en séance, compte-rendu et articles de valorisation

Coordination et suivi

- RésO comme organe d'orientation
- Orientation sur des échanges et si besoin de la production mais dans ce cas-là, à organiser en amont et prioriser pour économiser le temps et les forces
- Prochaines échéances : semaine du 10/02 ou du 17/02⁴

Prochaines étapes & To-Do List

- Identifier les événements en lien avec les thématiques abordées
- Définir un mode de mise en commun des productions

Synthèse : Le groupe se structure autour d'un équilibre entre production et échange, avec une priorité donnée à la concrétisation de fiches en cours et à la transmission des travaux. L'année 2025 sera marquée par une session de travail en présentiel pour assurer l'avancement des livrables mais aussi des échanges sur des retours d'expériences concrets qui permet de faire évoluer les pratiques des membres.

⁴ Note post-réunion : à reprogrammer sur une autre période pour laisser le temps de rédaction et validation du présent compte-rendu



Avancement des fiches ci-dessous :

Question 1 : Infiltrer les eaux de pluie « à la source » - Comment adapter les pratiques agricoles ?

Rémi Carrère

TITRE : Infiltrer les eaux de pluie « à la source » - Comment adapter les pratiques agricoles ?

Constat de départ : Les techniques agricoles favorisant l'infiltration à la source sont connues et déjà largement documentées (voir guide CEPRI 2021 et documents CEREMA).

L'effort à fournir porte davantage sur leur adaptation aux situations locales rencontrées là où l'on veut les mettre en œuvre.

Rémi rapporte deux principales expériences :

- Sur la Côte Viticole du territoire de l'EPTB : la charte de 1989 centrée sur la lutte contre l'érosion des sols va être renouvelée et élargie au domaine de « l'hydraulique douce » pour une entrée en vigueur pour 2026
- Sur le Jura Nord (entre Dole et l'Oignon) : des diagnostics sur 20 communes menés en 2020/2021 n'ont pas été suivis de changements de pratiques

Sur la Côte Viticole :

- La charte de 1989 a été suivie de plusieurs changements de pratiques, dont :
 - Pratique emblématique : l'enherbement de 1 rang sur 2 qui s'est généralisé et qui doit être poursuivi
 - L'enherbement des talus et contours de parcelles (voie de circulation des tracteurs)
 - Le recul des plantations par rapport aux routes : réduction de la charge solide des écoulements (moins de coulées boueuses)
 - La longueur des rangs et les ruptures de pentes
- Toutefois des illustrations possibles : ressources chez Rémi ou auprès de Mathieu OUDOD (Chambagri 71)
- Cette charte n'a pas fait l'objet d'un bilan, donc pas de chiffres sur les actions menées
- L'animation de cette charte a été faite par la CA 71 avec l'appui du CD71 (car historiquement impliqué : voir à chaque territoire quelle structure compétente peut soutenir)
- Les aménagements ont été réalisés par les agriculteurs eux-mêmes qui ont compris le bénéfice à en tirer (=éviter d'avoir à remonter la terre après chaque forte pluie)
 - Donc pas de besoin en financement des travaux identifié (sauf bassins de rétention qui sortent du thème traité ici)
- La charte 2026 est intégrée au PAPI Val de Saône et Côte viticole de l'EPTB : il est prévu un animateur (1 ETP, à adapter à la taille du territoire)
 - Cet animateur peut être financé par le Fonds Barnier (FPRNM, réservé aux collectivités territoriales, donc pas possible pour les chambres d'agriculture)
 - L'animateur assure le traitement au cas par cas, l'adaptation des recommandations au contexte local, impérativement en concertation avec la chambre d'agriculture
 - Difficulté rencontrée par l'EPTB : pas de financement de l'Agence de l'Eau [note du rédacteur : à creuser, pourquoi ?]
- Rémi recommande d'intégrer, outre les couverts des parties non cultivées :
 - De poser comme préalable à toute plan d'action la préservation des terres agricoles face à l'imperméabilisation
 - Les chemins/routes qui peuvent constituer des axes d'écoulement préférentiel contribuant à l'accélération des ruissellements vers l'aval
 - Le couvert végétal sur les parcelles en jachère
 - L'agroforesterie
- Les pratiques promues par la charte 2026 seront : haies, noues, facines, fossés à redents, contre-pentes et murs de soutènement en pierres sèches (souligné par Rémi)
- Le bien-fondé de ces pratiques peut être expliqué :
 - dans le guide CEPRI
 - sur l'Aire Lyonnaise : par les chambres d'agriculture (voir contact CA71)
 - voir également Jérémie GAUBERTI (Beaujolais)

Sur le Jura Nord :

- Il s'agit d'un territoire plutôt générique, avec de grandes cultures (pas de spécificité montagne ou culture particulière)
- Un retour d'expérience est en cours pour le PAPI
- Toutefois on sait que suite aux diagnostics de 2020/2021, peu de réalisations ont vu le jour
- Rémi explique cela :
 - Par le fait que les agriculteurs étaient sensibilisés depuis peu aux problématiques de ruissellement
 - par une animation et un accompagnement insuffisants
 - nécessité d'une animation qualifiée pour une concertation poussée (pas seulement des réunions publiques)
- c'est peut-être ici un enjeu pour la mise en œuvre de bonnes pratiques sur les bassins de l'ouest lyonnais (Azergues, Brévenne-Turdine, Garon) : les agriculteurs seront-ils réceptifs ?

Question 8 : Quels outils de conventionnement/subvention avec les agriculteurs ? Marguerite de la Verrette

TITRE : Le conventionnement avec les agriculteurs pour les mesures de réduction des ruissellements agricoles

0/ Les mesures à soutenir, qui consomment une partie des surfaces cultivables :

- Bandes enherbées et prairies : ce qui fonctionne le mieux (= se fait le plus sur le terrain ?)
- Développement de haies et Changement des pratiques agricoles : soutenu particulièrement par la Métropole
- Semis direct, prairies d'automne (Luzerne) qui structurent le sol

1/ Les dispositifs d'aide aux agriculteurs :

- aide "de minimis" agricole : subvention versée aux agriculteurs : maxi 20k€/exercice comptable pendant 3 ans
- aide à l'investissement : pas adapté aux mesures de maîtrise des ruissellements à la parcelle
- Paiement pour services environnementaux (PSE) : géré par l'Agence de l'Eau
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)*

Les MAEC sont gérées par l'Etat et les Agences de l'Eau, hors scope de la Métropole.

Les PSE fonctionnent sur la base de demandes déposées auprès de l'Europe

- services définis sur catalogue
- l'AERMC a lancé un appel à PSE en 2020 pour un engagement sur 5 ans
- La métropole de Lyon n'a pas répondu à cet appel, pour cause d'incompatibilité avec les MAEC

La Métropole de Lyon a donc choisi, plutôt que de créer un système d'aide spécifique et face aux limites des MAEC et PSE, une convention propre à la Métropole sur le régime « de minimis ».

2/ Les mesures ont été engagées plutôt dans le secteur à l'Est de la Métropole dominé par les céréalières. Les sols à nus après semis ou récolte sont sous soumis à érosion et nécessitent des mesures.

A l'ouest, les pentes sont plus fortes et les terrains sont dominés par les prairies et forêts.

3/ La convention « de minimis »

Durée : 5 ans

Paiement : annuel

Processus :

1. Présentations individuelles et collectives du dispositif
2. Tournée de terrain avec la Chambre d'Agriculture, parfois conjointe avec la mission « haies »
3. Choix avec les agriculteurs des mesures à prendre parmi 5 cahiers des charges
4. Réflexion à l'échelle des bassins versants, dans une recherche de cohérence amont/aval
5. Signature d'une convention basée sur un montant €/hectare selon chaque mesure
6. Délibération (Métropole ?)
7. Suivi annuel par bassin avec constats sur site

Les secteurs sont choisis avec la Direction de l'Eau de la Métropole qui dispose des

connaissances hydrologiques : identifie les zones à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau, c'est-à-dire impactées par les ruissellements agricoles et les coulées de boue.

La Métropole répond également aux sollicitations directes des communes volontaires.

En 2024, le dispositif est intervenu à Feyzin, Solaize et Saint-Priest.

Y compris hors territoire de la Métropole, sur le bassin de l'Ozon (CCPO) avec le SMAAVO.

Pour 2025 les secteurs sont à l'étude.

Les conventions incitent les agriculteurs à prendre des mesures auxquelles ils adhèrent difficilement d'eux-mêmes.

* Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : relancées en 2023, mesures forfaitaires et mesures surfaciées systémiques ou localisées, contrat signé pour 5 ans avec l'Etat, indemnisation annuelle contre cahier des charges, financement Etat, Europe, Agence de l'Eau, instruction par les DDT

4. Echanges sur le contenu des fiches et contributions

Question 5 : Zones blanches et réglementation des risques

Les zones blanches ne sont pas soumises à la réglementation sur les risques liés aux débordements. La possibilité d'y prescrire des mesures pour apporter un appui a été évoquée, mais jugée non applicable (Yann) et sans perspective de financement (Alban).



La distinction entre ruissellement agricole et ruissellement d'eau pluviale complique la caractérisation du risque, qui dépend de nombreux facteurs et paramètres. Bien qu'une étude soit possible, elle ne permettrait pas d'établir une règle applicable à ce stade.

→ Ce sujet est donc mis de côté pour le moment.

Question 1 : Approche technique et stratégie d'illustration

Les aspects techniques du ruissellement sont déjà largement documentés. La Stratégie Inondation de l'Aire Lyonnaise (ou Stratégie) peut apporter une valeur ajoutée en illustrant ces aspects et en les rendant accessibles. Cependant, dans certaines zones comme **le Jura Nord**, il est difficile de traduire ces connaissances en résultats concrets.

Pratiques et besoins identifiés

- **Côté viticole** : Plusieurs techniques sont utilisées, telles que les bandes enherbées, noues, haies, fossés à redans, fascines, contre-pentes et murs de soutènement en pierres sèches.
- **Besoin en animation** : Une fois les modèles établis et les zones à enjeux identifiées, une animation est nécessaire pour adapter les solutions aux contextes locaux.
- **Intégration dans des démarches existantes** : Inclusion possible dans un **PAPI** ou un **PEP** pour accompagner les agriculteurs dans la mise en place de mesures adaptées.
- **Accès aux ressources documentaires** : Important pour orienter les acteurs et éviter une dispersion des efforts.

Discussion et orientations

- **Jérémy** : Les techniques de réduction des risques sont connues, mais leur mise en œuvre reste complexe. Besoin d'informations précises et argumentées, notamment sur l'apport des différentes techniques pour construire une stratégie adaptée. Un appui scientifique et écologique sur le ruissellement est essentiel.
- **Rémi C.** : Proposition de créer une **plaquette synthétique** dans le cadre de la Stratégie avec des techniques adaptées aux contextes locaux. Il s'agit d'illustrer l'existant plutôt que de produire un guide technique exhaustif.
- **Fiche 1** : Proposition de deux types de fiches :
 - **Fiche technique**
 - **Fiche retour d'expérience**
Ces fiches devront intégrer des facteurs influençant l'aléa ruissellement et être prolongées par un travail avec la **Chambre d'agriculture**.

Messages clés et précautions

- **Haies et crues** : Elles sont efficaces contre l'érosion des sols (retenir les terres) mais ne sont pas efficaces contre les crues (retenir l'eau). Un message pédagogique doit être construit à partir de cas concrets.
- **Illustrer sans généraliser** : Il ne faut pas donner l'impression qu'il faut tout appliquer partout. Les solutions doivent être adaptées au cas par cas.
- **Solutions peu coûteuses** : Certaines mesures ne représentent pas nécessairement un investissement important.
- **Collaboration et échanges** : Jérémy est preneur de toutes les sources rencontrées lors de



l'élaboration des fiches.

- **Point de méthode** : Nécessité d'un travail collaboratif pour structurer les préconisations et leur mise en œuvre.

Suivi et coordination

- **Rémi** : Mathieu Oudod a été remplacé, et les coordonnées du nouveau contact seront communiquées.

Question 8 : Conventonnement et financement des agriculteurs

Le conventionnement des agriculteurs pour la gestion des risques liés au ruissellement et à l'érosion repose sur une diversité de financements possibles, mais sa mise en œuvre est souvent longue et repose sur le volontariat.

État des lieux et cadre existant

- **Historique** :
 - Le **SMAAVO** et la Métropole ont une convention sur l'érosion depuis **10 à 15 ans**.
 - Les secteurs prioritaires sont identifiés chaque année en concertation avec la **chambre d'agriculture** et la **direction du cycle de l'eau**, en fonction de la qualité de l'eau et des enjeux forts.
 - Les communes sont **systematiquement intégrées** dans le processus.
- **Actions locales** :
 - Interventions déjà réalisées à **Feyzin et Genay**.
 - Prochaines interventions prévues à **Solaize et Saint-Priest**.

Problématiques identifiées

- **Qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ?**
 - Il existe un flou sur les rôles respectifs des acteurs dans la mise en œuvre des conventions.
- **Soumission au volontariat** :
 - L'adhésion des agriculteurs aux dispositifs est facultative, ce qui peut ralentir leur mise en place.
- **Absence d'un suivi structuré** :
 - Pas de bilan global sur les actions réalisées.
 - Peu d'expériences documentées sur l'impact du conventionnement sur l'infiltration et la réduction des inondations.

Propositions et perspectives

- **Mise en œuvre pratique**
 - Thomas propose **d'illustrer les effets du conventionnement** avec des cas concrets et une analyse des impacts sur plusieurs années.
- **Structuration des travaux**
 - Sandrine souligne le besoin d'un **compte-rendu des groupes de travail (GT)** et d'une **structure claire des fiches**.
 - Élaboration d'une **documentation technique** accompagnée d'une **plaquette grand public**.
- **Capitalisation et partage d'expériences**



- Lise propose une **fiche récapitulative** incluant :
 - Un retour d'expérience des acteurs concernés.
 - Les questions rencontrées.
 - Les contacts à privilégier.
 - L'intérêt du groupe de travail pour structurer le recensement des expériences.
- **Éléments de contexte réglementaire et écologique**
 - Jérémie rappelle que les stratégies mises en place jusqu'ici ne sont pas spécifiques aux inondations mais plutôt orientées vers **la qualité de l'eau et la biodiversité** (PCAET, PSE, PAC).
 - Il reste des interrogations sur **l'impact du conventionnement sur l'infiltration des eaux pluviales**.
 - Besoin d'un retour d'expérience sur l'aménagement de fossés avec des mini-seuils et les autorisations nécessaires pour ces aménagements



Points à approfondir

- **Retour d'expériences :**
 - Rémi B. (SMBVA) va se renseigner sur les actions menées sur l'**Azergues**.
 - Rémi C. (EPTB) souligne qu'il n'y a pas encore eu d'actions abouties sur ce sujet. Un **bilan et des perspectives** doivent être réalisés.
- **Acceptabilité et financement :**
 - Les élus privilégient les études débouchant sur des travaux plutôt que des études d'impact.
 - Une charte existe depuis **1989**, mais peu d'actions d'**hydraulique douce** ont été menées et aucun **bilan des actions réalisées** n'a été établi.

Conclusion

Le conventionnement des agriculteurs existe depuis des années, mais son impact sur la réduction des inondations reste mal identifié. Il est nécessaire de structurer les retours d'expérience, clarifier les responsabilités des acteurs et capitaliser sur les actions.

5. Stratégie de travail à venir : Organisation et Perspectives

1. Positionnement des membres sur la suite du travail pour ce groupe

- Lise** : Participation ponctuelle, relecture, apport de ressources
- Benoît** : Préférence pour partage d'expérience et échanges techniques en GT, fiches non prioritaires
- Jérémie** : Positionnement sur la production de contenu dès le début, échange sur les thématiques techniques mais constat que cela n'est peut-être pas le bon format
- Claudie** : Investissement limité, préparation des réunions ok
- Rémi B.** : contexte d'appropriation des outils et méthodes, prise de poste progressive donc investissement pour le moment sur des choses ponctuelles
- Audrey** : Travail limité, intérêt pour les fiches de Jérémie
- Rémi C. et Alban** : Accord avec les orientations proposées qui seraient plus basées sur du partage d'expériences que de la production



A RETENIR

Modes de travail retenus

- Équilibre entre temps d'échange et temps de production
- Alternance entre présentiel et visioconférence
- Priorisation de la production de deux fiches en 2025 lors d'un séminaire en présentiel

Plan d'action

- **Début 2025** : Journée en présentiel pour produire deux fiches
- Approche thématique pour structurer les échanges
- Préparation d'une présentation en amont, analyse en séance, compte-rendu et articles de valorisation

Coordination et suivi

- RésO comme organe d'orientation
- Orientation sur des échanges et si besoin de la production mais dans ce cas-là, à organiser en amont et prioriser pour économiser le temps et les forces
- Prochaines échéances : semaine du 10/02 ou du 17/02⁵

Prochaines étapes & To-Do List

- Identifier les événements en lien avec les thématiques abordées
- Définir un mode de mise en commun des productions

Synthèse : Le groupe se structure autour d'un équilibre entre production et échange, avec une priorité donnée à la concrétisation de fiches en cours et à la transmission des travaux. L'année 2025 sera marquée par une session de travail en présentiel pour assurer l'avancement des livrables mais aussi des échanges sur des retours d'expériences concrets qui permet de faire évoluer les pratiques des membres.

Décision sur la poursuite du travail de rédaction des fiches en cours

- Mise au propre des fiches
- Les autres fiches : on n'avance pas plus sur les autres fiches
- Structuration des fiches et mise en page à venir par Sandrine Boucher
- Programmation du projet Groupe de Travail à venir

6. Prochaine(s) rencontre(s)

- ▶ **RésO** : le 12 décembre 2024 à Brignais au SMAGGA – de 14h à 17h

⁵ Note post-réunion : à reprogrammer sur une autre période pour laisser le temps de rédaction et validation du présent compte-rendu